

FOISCHES *Info*

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - juin 2012 - N° 3



COMMÉMORATION le 14 MAI au 116^e Régiment d'infanterie

Ce 14 mai la commune de Foisches organisait un hommage au 116^e régiment d'infanterie originaire de Vannes qui était posté aux abords du village, lors de la 2^e guerre mondiale.



Un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts, en présence des personnalités locales ainsi que des représentants des anciens combattants.

Puis les élèves de l'école communale ont déposé chacun une rose sur le monument et procéder à une lecture retraçant cette journée du 14 mai 1940. Moment rempli d'émotion. Il convenait d'honorer ces jeunes braves qui n'ont pas ménagé leur sang et leur courage pour la défense de la patrie.

Cette commémoration s'est achevée à la salle polyvalente autour d'un vin d'honneur.

POINT sur les travaux en cours

LE 23 mars dernier a eu lieu la commission d'appel d'offres pour le premier groupe des travaux (fontaine place des Boucard et les caniveaux rue des meuniers).

- La fontaine et ses abords ont été confiés à la société DOSSOT pour la somme de 75 922,68 € TTC
- Les caniveaux, rue des meuniers à la société URANO pour la somme de 49 967,08 € TTC

La fin des travaux est prévue fin Juin début Juillet.

Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34
mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h 00 à 20h 00

Le vendredi de 18h 30 à 19h 30

Association LA PIERREUSE

Le mardi 4 avril l'association a organisé une réunion d'informations publique. À l'ordre du jour l'extension de la carrière de pierre bleu « Lafarge ». M. Bletrix président de l'association explique le déroulement de la réunion, en commençant par l'historique de l'association.

M. et M^{me} Bletrix secrétaire de l'association, ont relaté tous les dysfonctionnements dus à l'exploitation de la carrière et ont débattu de la convention de sondage et de l'extension de l'exploitation avec toutes les personnes présentes.



La chasse aux œufs

La chasse aux œufs organisée par le comité des fêtes a regroupé plus d'une vingtaine d'enfants du village, tous prêts à faire le plein d'œufs en chocolat.

Après la chasse, parents et enfants ont pu se rassembler autour d'un goûter dans l'une des salles des associations à la mairie, pour clôturer cette belle journée.



VOTRE COMMUNE

Soirée du carnaval

Le 3 mars dernier a eu lieu la soirée du carnaval, organisée par le comité des fêtes. C'est autour d'une omelette accompagnée d'une salade, ainsi que des crêpes en dessert, que la fête a commencé. Un concours de déguisement a ponctué la soirée.



Soirée choucroute

Le 24 mars dernier le comité des fêtes a organisé une soirée choucroute. Les 60 personnes présentes ce soir-là, ont pu déguster une choucroute concoctée par M. Lelong traiteur à Givet. Une soirée dansante a suivi ce repas.



À LA DÉCOUVERTE DE CANTERBURY

C'est sous la pluie, que les enfants de notre école accompagnés de leurs parents et de leur professeur d'Anglais, ont découvert le 28 avril dernier, CANTERBURY. Après avoir embarqué à CALAIS à bord du ferry pour la traversée de la Manche durant environ 1 h 30, les enfants ont débuté avec enthousiasme cette journée remplie de joie et de bonne humeur.

Ils ont pu apercevoir la célèbre cathédrale, joyau du Royaume Uni, qui fait la renommée de la ville et ont parcouru les différentes rues piétonnes si pittoresques du centre-ville, effectuant dans les innombrables boutiques des achats en souvenir de leur journée. Les enfants se sont retrouvés en totale immersion avec les Britanniques et ont pu admirer l'architecture à colombages, typique de la vieille ville ainsi que ses différents musées.

Ils ont ensuite pris un déjeuner dans un des plus vieux pub de la ville « THE OLD WEAVER » et pratiqué avec fierté leurs connaissances de la langue de Shakespeare en répondant en Anglais aux questions que leur posait le serveur et notamment en se présentant chacun leur tour. Après une journée bien remplie avec des souvenirs plein la tête, ils quittèrent le Royaume Uni vers 17 h 00, heure Française, afin de reprendre le ferry qui les ramenait vers la France.



Compte rendu du conseil municipal 2012

SÉANCE DU 10 FÉVRIER

En début de séance, Monsieur Fabrice JOUNIAUX prend la parole concernant le dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011. Celui-ci informe le Maire que ce dernier compte rendu ne reflète pas la totalité des débats. Par conséquent, celui-ci refuse de le signer.

Monsieur JOUNIAUX souhaiterait également que le conseil nomme un second secrétaire de séance pour les comptes rendus. Le Maire répond négativement à sa requête.

Le Conseil passe au vote :

6 voix contre de Messieurs SAXE, DEBOWSKI, Bernard SIMON (procurateur donné à M. DEBOWSKI), NEGRI, HAUSSARD, DUTHOIT et **5 voix pour** de M^{me} LANNOY et Messieurs JOUNIAUX, Michel SIMON, BAYARD, DUBOIS.

La requête de Monsieur JOUNIAUX est donc rejetée.

Monsieur JOUNIAUX présente au conseil une pétition signée de 74 signatures concernant l'emplacement de la plaine de Jeux. Celui-ci pense que l'emplacement retenu est mal choisi. Il souhaiterait que le conseil réfléchisse à nouveau sur un autre endroit.

Le conseil ne reviendra pas sur sa décision et par conséquent ne procédera pas à l'annulation de la délibération qui avait été prise pour l'emplacement de la plaine de jeux et du terrain de boules. Le conseil refuse de prendre en compte cette pétition.

REPLACEMENT VOLETS MAIRIE

Le Maire présente au Conseil des devis de Monsieur HESBOIS relatifs au remplacement des volets de la Mairie. Le conseil refuse ces devis dont les montants sont hors de prix. Par conséquent, il demande au Maire de lui présenter d'autres devis lors d'un prochain conseil municipal.

BULLETIN MUNICIPAL FOISCHES INFOS

Monsieur JOUNIAUX présente au Conseil la plaquette du second bulletin trimestriel du FOISCHES Infos. Le conseil prend connaissance des articles du bulletin municipal.

Celui-ci explique sa démarche auprès des Entreprises LAFARGE GRANULATS et URANO afin de pouvoir obtenir une aide financière sur le prix du bulletin. Monsieur JOUNIAUX a eu un accord verbal des deux entreprises.

Messieurs DEBOWSKI et SAXE font remarquer qu'il est déplacé de demander une participation financière auprès de l'entreprise LAFARGE alors que la commune est actuellement en pleine négociation avec elle.

DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **5 voix contre** de Messieurs SAXE, DEBOWSKI, Bernard SIMON, NEGRI, DUTHOIT et **6 voix pour**, décide de demander une participation financière pour le FOISCHES Infos auprès de la société LAFARGE GRANULATS et de l'entreprise URANO.

DEVIS CALIGRAFIK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis CALIGRAFIK relatif au bulletin trimestriel de FOISCHES Infos, qui s'élève à **288 € HT** pour 100 exemplaires.

RÈGLEMENT FACTURE ENTREPRISE PAULET RÉFECTION CHEMIN DE VAUCELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de régler la facture de l'entreprise PAULET, pour un montant de **9 735,44 €** relative à la réfection du chemin de Vaucelles.

MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE

Après avoir pris connaissance de la requête de la déléguée des parents d'élèves, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour la mise en place d'une garderie après l'école de 16 h 15 à 18 h 30 et voir éventuellement le matin de 7 h 00 à 8 h 30.

La personne qui sera retenue pour cet emploi à créer effectuera environ 80 heures par mois.

DEMANDE DE SONDAGES DE L'ENTREPRISE LAFARGE GRANULATS

Le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier émanant de l'entreprise précitée dans lequel elle émet le souhait d'effectuer une reconnaissance géologique par sondages sur la partie de la parcelle A n° 94, propriété de la commune, et ce afin de confirmer la nature des formations géologiques.

La société LAFARGE demande à la commune la possibilité de réviser localement le zonage compte tenu que le règlement de l'actuel PLU n'autorise pas l'exploitation de carrières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **4 voix pour** de Messieurs JOUNIAUX, BAYARD, DEBOWSKI, SAXE, à 1 abstention de M^{me} LANNOY et à **6 voix contre** de Messieurs Bernard SIMON, Michel SIMON, HAUSSARD, DUBOIS, NEGRI, DUTHOIT, refuse la requête de l'entreprise LAFARGE.

Le Conseil Municipal attend plus d'explications de l'entreprise LAFARGE lors de la prochaine réunion de la commission de suivi.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN À BÂTIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, répond favorablement à la demande de Monsieur Michel SIMON, relative à l'acquisition d'un terrain à bâtir, route de Charlemont, lieudit « Les Coutures ».

ENCAISSEMENT CHÈQUE EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'encaisser un chèque EDF d'un montant de **56,79 €** relatif à un avoir sur une facture datant du 20 janvier 2009.

SUBVENTION UNION DES DÉLÈGUES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ARDENNES ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de **15 €** à l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Ardennes et ce pour l'année 2011/2012.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU VOYAGE À CANTERBURY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement au voyage de CANTERBURY en Angleterre.

Unaniment, les membres du Conseil décident de financer intégralement le coût soit **42 €** par enfant de moins de 12 ans et ce pour tous les enfants scolarisés à l'école de Foisches soit 12 élèves dont 8 suivent les cours d'Anglais.

RÈGLEMENT FACTURES 2009/2010 NOËL DES ANCIENS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **4 voix contre** de Messieurs JOUNIAUX, DEBOWSKI, Bernard SIMON, DUBOIS et **7 voix pour**, accepte de régler les factures 2009 et 2010 reçues tardivement en Mairie de Monsieur CELLI Tony, commerçant à Hargnies et dont le montant s'élève à 120 €.

VENTE STÈRES DE BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de Monsieur DEBOWSKI, fixe à **25 €** le prix de vente du stère de bois.

Le Conseil souhaite que le bois profite prioritairement aux personnes nécessiteuses du village ainsi qu'aux femmes seules.

Une information concernant la vente du bois paraîtra dans le prochain bulletin Foisches Infos. Les personnes intéressées par le bois devront se faire connaître en Mairie.

RECOMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

La loi de réforme des Collectivités Territoriales instaure de nouveaux principes en matière de répartition des délégués des communes au Conseil de Communauté. Ces principes sont les suivants :

- Chaque commune doit disposer à minima d'un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de 50 % des sièges
- La répartition des sièges doit tenir compte de la population

Cette nouvelle organisation du Conseil de Communauté devra être intégrée, au plus tard, le 30 septembre 2013 dans les statuts de la Communauté. Si le périmètre de la Communauté demeure inchangé jusqu'à la fin du mandat, le Conseil de Communauté restera tel qu'il est. En revanche, si celui-ci est modifié, les dispositions nouvelles devront s'appliquer.

Considérant le nombre de délégués fixé par la loi et variant entre 38 et 41 délégués pour la Communauté,

Considérant l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **1 voix contre** de Monsieur DUBOIS et **10 voix pour** :

• **Approuve** le schéma à 40 délégués de recomposition du Conseil de Communauté, à savoir :

- Commune de plus de 6 000 habitants : Givet
4 par commune soit 4 délégués

- Communes de moins de 6 000 habitants et de plus de 1 500 habitants : Haybes, Fumay, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand
3 par commune soit 12 délégués

- Communes de moins de 1 500 habitants : Aubrives, Charnois, Chooz, Fépin, Foisches, Fromelennes, Ham sur Meuse, Hargnies, Hierges, Landrichamps, Montigny sur Meuse, Rancennes
2 par commune soit 24 délégués
Sans suppléant

Compte rendu du conseil municipal 2012 (suite)

SÉANCE DU 16 AVRIL

En début de séance, Monsieur Michel DUBOIS prend la parole concernant le dernier compte rendu de la réunion du conseil de Février et dans lequel le prix de vente du stère de bois avait été fixé par délibération à 25 €. Celui-ci informe le conseil que des personnes du village ont demandé du bois à Monsieur le Maire et que celui-ci leur avait annoncé le stère de bois à 35 euros.

Monsieur JOUNIAUX prend à son tour la parole et demande à ce que le conseil nomme un secrétaire de séance. Madame Lydie LANNOY est nommée secrétaire de séance pour cette réunion.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur avis pour la célébration de la cérémonie du 14 mai organisée annuellement en mémoire des combattants tués en 1940. Le Conseil répond favorablement quant à l'organisation de cette cérémonie qui aura lieu le 14 mai 2012 à 18 h 00 au cimetière communal.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR RUE DES MEUNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mars 2012, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un trottoir rue des Meuniers, à savoir : l'entreprise URANO, pour un montant de travaux proposés de **49 967,68 € TTC** et autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces y affèrent.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE PLACE DES BOUCARDS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mars 2012, dans le cadre des travaux de construction d'une fontaine Place des Boucards, à savoir : l'entreprise DOSSOT, pour un montant de travaux proposés de **75 922,08 € TTC** et autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces y affèrent.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN À BÂTIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, répond favorablement à la demande de Monsieur et Madame VIAL André, relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir, route de Charlemont, lieudit « Les Coutures ».

ÉTAT RELATIF A LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

(application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005)
Installations d'infrastructures de télécommunications
Existantes au 31 décembre 2011

En fonction des permissions de voirie accordées à France Télécom

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le barème suivant pour la fixation de la redevance 2012.

Artères de Télécommunications en aérien

1,566 km x 51,58 € = 80,77 €

Artères de Télécommunications en souterrain

1,991 km x 38,68 € = 77,01 €

Emprises au sol autres que les stations radioélectriques (cabines) 0,620 m² x 25,79 € = 15,98 €

REDEVANCE TOTALE À VERSER EN 2012 : 173,76 €

ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME DEBOWSKI POUR ALIGNEMENT TRAVAUX AMÉNAGEMENT TROTTOIR RUE DES MEUNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention de Monsieur DEBOWSKI ne pouvant pas prendre part au vote, étant concerné dans l'affaire, est favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame DEBOWSKI, cadastrée section C n° 357 pour 03 ca, parcelle qui devrait être reclassée dans le domaine public et ce concernant les travaux d'aménagement d'un trottoir rue des Meuniers. Le prix fixé par le Conseil est de **7,62 €** le m².

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions de Messieurs DUBOIS et JOUNIAUX, approuve les comptes de gestion de la Commune et du CCAS pour l'année 2011 établie par Madame le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU CCAS

Le Président ayant quitté la salle de réunion du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2011 du CCAS faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **2 047,32 €** et un déficit d'investissement de **1 511,40 €** est approuvé à 1 voix pour et 5 abstentions de Monsieur SAXE, Président et Maire de FOISCHES, ne participant pas au vote et de Messieurs JOUNIAUX, DUBOIS, BAYARD et M^{me} LANNOY.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 DU CCAS

Les Membres du Conseil d'Administration du CCAS, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14.

Après avoir approuvé le 16 avril 2012, le Compte Administratif du CCAS pour 2011 qui présente un excédent de fonctionnement de **2 047,32 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de **1 511,40 €**.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012.

Décide, sur proposition du Président, à 2 voix pour (MM. SAXE et NEGRI) et 4 abstentions de (MM. JOUNIAUX, DUBOIS, BAYARD et M^{me} LANNOY), d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **535,92 €**
Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1 068) pour **1 511,40 €**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14.

Après avoir approuvé le 16 avril 2012, le Compte Administratif pour 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 090 281,65 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **37 417,40 €**.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2011 d'un montant de **171 122 €** et des recettes certaines restant à recevoir à la même date qui s'élevaient à **32 073 €**.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012.

Considérant que le budget 2011 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **124 732 €**.

Décide à 8 voix pour et 3 abstentions de Messieurs JOUNIAUX, BAYARD et M^{me} LANNOY, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **101 631,60 €**.

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002 pour **988 650,05 €**.

Affectation à l'excédent d'investissement reporté, compte 001 pour **37 417,40 €**.

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, hormis Messieurs DUBOIS Michel et Monsieur JOUNIAUX Fabrice souhaitant augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, de maintenir les taux d'imposition 2012 comme l'année précédente comme suit :

- Taxe d'habitation :	5,63 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties :	0,28 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties :	0,00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	6,14 %

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE POUR BESOIN OCCASIONNEL

Considérant qu'il importe de pouvoir au remplacement du personnel d'entretien de la voirie pendant les congés légaux ou autres absences, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DÉCIDE** de créer un emploi temporaire pour besoin occasionnel à **35 heures** par semaine pour une durée de **6 mois** et ce à compter du **1^{er} juin 2012 jusqu'au 30 novembre 2012 inclus**.

FIXE la rémunération de ce poste à celle d'un adjoint technique territorial de 2^e classe au 1^{er} échelon, Indice Brut **297**, Indice Majoré **302**.

RENOUVELLEMENT CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR BESOIN OCCASIONNEL

Considérant qu'il importe de pouvoir au remplacement du personnel d'entretien du village pendant les congés légaux ou autres absences, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de renouveler le contrat de Monsieur Marc WARSEE arrivant à échéance le 30 avril 2012, pour une durée de **6 mois** et ce du 1^{er} mai 2012 au 31 octobre 2012 inclus. Les membres du conseil rappellent qu'ils attendent toujours que l'intéressé soit en possession de son permis et que par la suite il y aurait une possibilité d'embauche. C'est le souhait de M^{me} LANNOY et Monsieur DUTHOIT.

Pour toutes doléances envers les employés communaux, une demande préalable est à faire en mairie.

